

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis** , **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé) , M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE A LA MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON (MNBA)

La Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon dispose d'un contrat de fournitures et de livraison de repas selon le principe de la liaison froide.

Le marché public en cours, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans et dont la signature a été autorisée par délibération n° 22 du 25 Mars 2019 parvient à échéance le 03 avril 2022.

Par délibération 7 du 10 février 2022, le comité syndical m'a autorisé à lancer une nouvelle consultation selon les caractéristiques suivantes :

Objet : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour adultes et enfants à la MNBA,

- Appel d'offres ouvert,
- Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans,
- Montant maximum sur les trois ans des prestations : 180 000 euros HT
- Marché à bons de commande,
- Demande de prix unitaires par catégorie de prestations.

Les propositions reçues dans le cadre de cette consultation ont été soumises à la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 28/03/2022

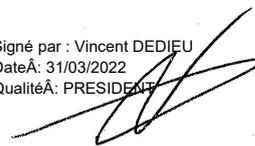
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'ENTERINER** le choix de la CAO et d'attribuer le marché à la société SOREBOU (dénommée commercialement LB RESTAURATION)
Aux conditions validées par la Commission d'Appel d'Offres.

- **DE M'AUTORISER** à signer tous les actes afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 31/03/2022
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte